

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES



Individuels
Equipes

ORGANISATION D'UN NATIONAL
DE CONTRE LA MONTRE

ORGANISER un Championnat national UFOLEP implique l'acceptation sincère et sans réserve de ce cahier des charges et son application.

1. ÉCHEANCIER.....	2
2. ACTE DE CANDIDATURE	4
3. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	4
4. PARTENARIATS	5
5. DISPOSITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES	5
5.1. LE CIRCUIT:	5
5.2. SECURITE DU CIRCUIT :.....	6
5.3. LES SIGNALEURS :.....	6
5.4. LES CATEGORIES D'AGE : (VOIR DISPOSITIONS DE L'ANNEE)	7
5.5. LE DEPART:.....	7
5.6. LE SAS DE DEPART :.....	7
5.7. ORDRE DE L'APPEL DES CONCURRENTS:	8
5.8. LES REMPLAÇANTS:	8
5.9. LE TIRAGE AU SORT :.....	9
5.10. LE DECLENCHEMENT DES CHRONOMETRES AU DEPART :	9
5.11. LA ZONE D'ARRIVEE:.....	9
5.12. LE PODIUM « ARRIVÉE » :.....	10
5.13. LES VEHICULES TECHNIQUES:	10
5.14. AIDE ET ASSISTANCE AUX CONCURRENTS :.....	11
5.15. RESEAU D'INFORMATION :	11
5.16. COMMISSAIRES DE ROUTE :	11
5.17. REUNION D'INFORMATION :	11

6. DOSSIER A ENVOYER AUX DEPARTEMENTS	12
7. LES ENGAGEMENTS	12
8. L'ACCUEIL	13
9. VERIFICATIONS LICENCES ET CARTES.....	13
10. INFRASTRUCTURES.....	14
11. RECEPTION PROTOCOLAIRE PAR LA MAIRIE	15
12. HEBERGEMENT DES OFFICIELS	15
13. SECURITE	16
14. CONFORT, HYGIENE, PROPLETE.....	16
15. CONTROLES MEDICAUX	16
16. REMISE DES RECOMPENSES.....	17
17. INDEMNISATIONS PREVUES	18
18. ROLE DE LA COMMISSION NATIONALE :	18
18.1. AVANT LA MANIFESTATION :.....	18
18.2. PENDANT L'ACCUEIL DES DELEGATIONS :.....	19
18.3. PENDANT LE DEROULEMENT DES DIFFERENTES EPREUVES :	19

1. Échéancier

À tout moment les Comités départementaux peuvent, s'adressant à la Commission nationale, se procurer le cahier des charges relatif à l'organisation de ces championnats nationaux.

L'acte de candidature des Comités départementaux, signé par le Président du Comité départemental, doit parvenir¹ à la CNS² entre 19 et 23 mois avant la date présumée de l'épreuve (3e week-end de mai chaque année). La CNS adressera un accusé de réception.

¹ Chaque année à partir du 1er juin et jusqu'au 31 octobre de l'année en court.

² au Responsable administratif et sportif et au responsable technique de la discipline

Doit être joint un dossier sommaire comportant notamment le descriptif du circuit envisagé (plan de situation, tracé, profil), les conditions d'accueil envisagées (hébergement, restauration,...) ainsi que les aménagements annexes et tous renseignements jugés utiles et complémentaires importants.

Un membre de la CNS (le responsable technique du CLM) viendra sur place, visiter³ le site, ou les sites concernés, le circuit, les infrastructures, etc. Il profitera de l'occasion pour expliciter et commenter les aspects financiers du cahier des charges.

Au plus tard, 15 mois⁴ avant la date prévue de la compétition, la CNS désigne le Comité départemental auquel elle va demander d'organiser.

Les organisateurs doivent être présents sur l'édition précédente du Championnat national UFOLEP de la spécialité et se faire connaître auprès des officiels présents.

Quatre mois avant la date de la manifestation, si le Comité départemental organisateur envisage, à l'occasion de ce championnat, d'honorer un ou des militants, il doit prendre contact avec la Commission nationale des Récompenses.

Au plus tard 4 mois avant la date de la manifestation, la CNS envoie le dossier d'organisation type au Comité départemental qui le complète et le personnalise, puis le retourne au responsable administratif de la CNS pour mise en ligne sur le site « activités-cyclistes-ufolep.info ».

Trois mois avant la date de la manifestation, remplir le dossier administratif de demande d'autorisation préfectorale.

Deux mois avant la date le département organisateur de la manifestation, doit faire le point sur les récompenses avec le responsable de la CNS

- coupes, trophées, achetés par le Comité départemental
- breloques : fournies par l'Échelon national
- fanions : fournis par l'Échelon national
- maillots : apportés par la Commission nationale.

³ La visite est prévue 19 à 16 mois avant l'épreuve nationale entre le 1er novembre et le deuxième week-end de Février de l'année suivante.

⁴ Le dernier week-end de février ou le premier de mars chaque année.

Dans les deux mois qui suivent la manifestation, le Comité départemental organisateur enverra au Responsable de la CNS et au responsable technique CLM , un rapport complet sur le déroulement de la manifestation en faisant apparaître en particulier les difficultés rencontrées. Joindre brochures, photos, coupures de journaux...

Dans le mois qui suit la manifestation, le Comité départemental enverra au service communication, un article accompagné d'une ou plusieurs photos pour insertion dans En Jeu.

Le plus rapidement possible, après la manifestation, le comité départemental adressera au responsable de la gestion administrative et sportive et financière de la CNS le bilan financier.

2. Acte de candidature

Il doit être adressé par le Président du Comité départemental intéressé, au Responsable de la Commission nationale Activités Cyclistes. Y joindre un dossier de présentation de l'épreuve (voir ci-dessous).

Daniel MANUEL

Responsable de la Gestion administrative, sportive et financière

13 Ter avenue Raymond Sommer

3. Dossier de candidature

Présentation de l'activité dans le département :

- Composition de la Commission technique départementale
- Nombre d'associations pratiquant la discipline
- Effectifs : adultes, jeunes, masculins, féminins
- Nombre d'organisations dans la saison dans la spécialité.

Pour la partie administrative :

- coordonnées complètes du correspondant

Pour la partie technique :

- le repérage géographique précis du lieu prévu ;
- le circuit : longueur, profil ; les sites d'arrivée et de départ ;
- la prise en compte des restrictions à la circulation automobile des riverains ;
- les infrastructures d'accueil : salle pour la remise des dossards ;
- les capacités de restauration. Éventuellement, les possibilités d'hébergement collectif.
- La salle aménagée pour la remise protocolaire (400 places assises au minimum) ;
- les facilités d'accès (route, rail, air) ;
- tout autre renseignement éventuel dont la connaissance facilite l'avancement du projet.

4. Partenariats

Avant de rechercher des partenaires locaux, il est indispensable que le Comité organisateur prenne contact avec le responsable administratif de la CNS. Activités cyclistes, pour connaître la liste des partenaires nationaux de l'UFOLEP. Ceux-ci ont toujours priorité sur les partenaires locaux.

5. Dispositions techniques spécifiques

Le championnat est organisé le quatrième week-end de septembre. La journée du samedi est consacrée à la compétition individuelle et le dimanche à la compétition par équipe.

5.1. Le circuit :

- Individuels : parcours routier de 20 à 25 kilomètres en une seule boucle, sur des routes en très bon état, sans grandes difficultés, et ne présentant aucun danger pour cette spécialité. Toutes les catégories parcourent la même distance.

- Vélos couchés : Parcours de 25 KM en une seule boucle. Seuls les vélos couchés, non carénés, avec deux roues de même diamètre pourront participer à l'épreuve
- Par équipe : parcours de 40 à 50 kilomètres – boucle de 25 km maximum à parcourir deux fois (1 seule fois pour les équipes mixtes), sur des routes larges en très bon état, sans grandes difficultés et ne présentant aucun danger pour cette spécialité.
- Tandems non-voyants Boucle de 25 KM maxi à parcourir deux fois.

Le parcours individuel peut être utilisé. Pour animer le site, il est recommandé d'avoir une unité de lieu pour le départ et l'arrivée.

5.2. Sécurité du circuit :

Lors de l'établissement du dossier de demande d'autorisation préfectorale d'organiser, demander que, dans la mesure du possible, la circulation en sens inverse des courses soit interdite. Le dernier kilomètre et la ligne d'arrivée doivent, si possible être interdits à la circulation. Cela entraînera l'obligation de mise en place de déviations, en étroite collaboration avec les services de l'Équipement et de la Gendarmerie.

Il restera cependant à aviser tous les riverains du circuit et à régler leurs possibilités de déplacement sans gêner le déroulement de la course.

Il est indispensable de :

- Flécher très visiblement le circuit pour éviter toute erreur de parcours ;
- Signaler les imperfections du sol qui n'auraient pu être réparées en temps voulu pour éviter tout risque de chute, par des panneaux ou de la peinture sur le sol (se rapprocher du Règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique, page 4 : signalisation) ;
- Placer des protections (bottes de paille par exemple) aux endroits dangereux : poteaux en sortie de virage, obstacle débordant sur la chaussée, etc.
- Placer des signaleurs en nombre suffisant. Prendre l'avis de la Gendarmerie locale.

5.3. Les Signaleurs,

Tous les postes occupés par des signaleurs doivent être identifiés clairement et répertoriés sur un plan du circuit.

Chaque matin de compétition, les signaleurs doivent être rassemblés pour la distribution du matériel de signalisation (brassard, chasuble, panneau K10 et copie de l'arrêté).

Pendant la compétition, prévoir un service de ravitaillement.

5.4. Les catégories d'âge : (voir dispositions de l'année)

5.5. Le départ :

Individuels : Il pourra être donné à partir d'une rampe : chaque concurrent sera tenu (jamais poussé), cales des chaussures enclenchées. À la barrière : chaque concurrent se tenant à une barrière par la gauche ou par la droite, comme bon lui semble.

Les départs seront donnés toutes les 3 minutes, les 2 minutes ou les minutes, suivant le nombre de concurrents.

Par équipe, avec des barrières : les concurrents choisissent leur côté. Prévoir cependant 3 barrières solidarisées, placées au milieu de la voie.

Pour limiter le nombre de dépassements, les départs seront impérativement donnés au moins toutes les 3 minutes.

Le poste de départ nécessitera la présence de :

- 1 personne (avec sono) qui appellera les concurrents
- 2 chronométreurs munis de décompteurs ou/et chronomètres programmables et de la liste des partants
- 1 personne pour vérifier la tenue et le matériel

5.6. Le sas de départ :

10 minutes avant son heure de départ, chaque concurrent doit se présenter au sas pour que les différentes vérifications soient opérées par un commissaire : Casque à coque rigide homologué – bicyclette conforme aux normes UCI – dossard bien accro-

ché (4 épingles) – maillot réglementaire – signe distinctif pour les féminines et les 50 ans et plus (fourni par la CNS)

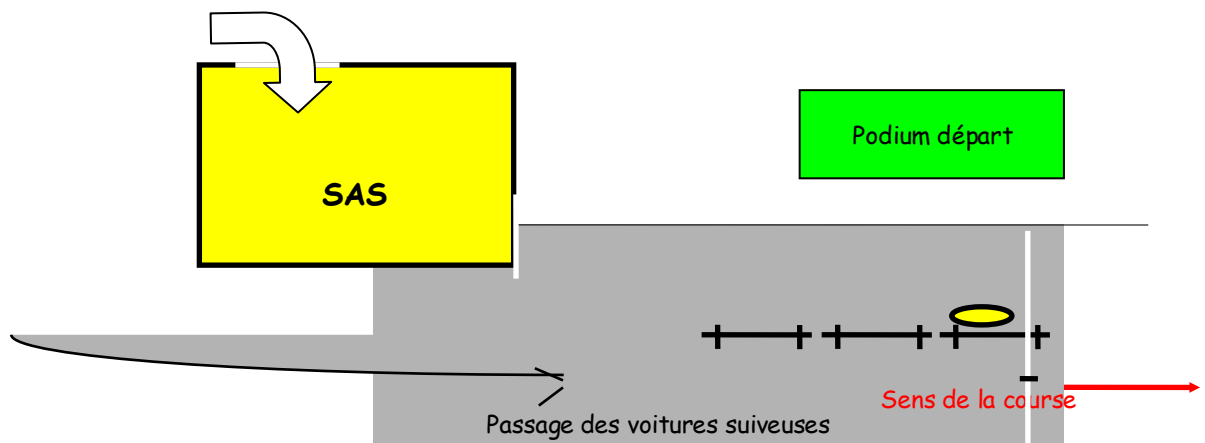
Bicyclette : Roues de diamètre égal et autorisées par l'UCI. Sont admis, les appuis coudiers.

Les oreillettes, ou tout autre moyen de communication (talkie-walkie, téléphone portable, etc..) permettant une liaison radio sont formellement interdites.

Maillot :

Compétition individuelle : les participants doivent porter le maillot (ou la combinaison) de leur comité départemental. Si celui-ci n'existe pas, ils porteront, le maillot de leur association. Les maillots ou combinaisons distinctifs (champions UFOLEP départementaux, régionaux, ou tenues publicitaires) ne sont pas autorisés. Les combinaisons aux couleurs de l'association sont autorisées, mais toutes les tenues aux couleurs de groupes sportifs ou simplement commerciales, sont interdites.

Compétition par équipes : mêmes remarques. D'autre part, les deux ou quatre concurrents d'une même équipe doivent porter le même maillot.



5.7. Ordre de l'appel des concurrents :

Dans chaque catégorie, les concurrents sont appelés pour se rendre sur la grille de départ dans l'ordre déterminé par le tirage au sort préalablement réalisé.

5.8. Les remplaçants:

SEULS, peuvent prendre le départ de l'épreuve, les remplaçants qui suppléent la défaillance d'un titulaire.

5.9. Le tirage au sort :

Le tirage au sort est effectué d'une façon automatique et aléatoire par le logiciel de classement, deux concurrents d'un même comité ne peuvent pas se suivre

tous les concurrents (ou équipes) d'une même catégorie prennent le départ consécutivement, les catégories se situant dans l'ordre suivant :

Individuels : Vélos couchés, adultes féminines 40 ans et plus, féminines 30/39 ans, féminines 17/29 ans adultes 50 ans et plus, 40/49 ans, 17/18 ans, 19/29 ans, 30/39 ans.

Équipes : tandems non voyants, Équipes mixtes, Adultes Mas. 40 ans et plus, Adultes 17/39 ans.

Deux équipes d'un même comité ne peuvent prendre le départ consécutivement.

Sitôt le tirage au sort effectué, la liste des partants et des décalages correspondants est établie. Les chronométreurs « Arrivée » peuvent également préparer leurs fiches de pointage des passages et des arrivées. (cf. documents fournis par le logiciel)

5.10. Le déclenchement des chronomètres au départ :

Pour cette opération, le commissaire responsable déclenchera un « timer » (décompteur de temps en boucle) réglé sur l'unité de décalage horaire choisie (par exemple : 2 min si les concurrents partent de 2 en 2 minutes), avant l'heure de départ du premier concurrent.

Attention : au « top », toutes les personnes qui assurent une fonction de chronométrage déclenchent leur appareil. Ainsi, le 1^{er} concurrent s'élancera à « top » + le décalage choisi (2 min par exemple, le second à 4min, etc.). Il faut prévoir une grille de départs avec numéros de dossards, décalages, et nombre de cycles (boucles de 2 min par exemple) effectués (ces documents peuvent être fournis par la CNS).

5.11. La zone d'arrivée :

La ligne d'arrivée sera placée soit à plat, soit en montée, mais dans chaque cas au bout d'une ligne droite de 300 mètres au moins.

Attention : Dans l'épreuve par équipes de 4, le temps est pris sur le 3^e concurrent.

Pour les équipes mixtes et « 40 ans et plus », temps pris sur la féminine et/ou le « 50 ans et plus » à condition qu'ils soient dans les 3 premiers.

5.12. Le podium « ARRIVÉE » :

La présence de 4 commissaires avec chronomètres manuels est nécessaire (CNS et commissaires nationaux)

Un chronomètre au 1/1000 avec bande de contact au sol est mis en place par la CNS. Attention, prévoir une déviation pour les voitures suiveuses et les motos d'escortes qui ne doivent pas passer sur cette bande.

Remarque : Un commissaire muni d'une radio ou d'un talkie-walkie, placé environ 500 mètres

avant la ligne d'arrivée avertira les juges de l'arrivée des concurrents.

Prévoir :

- Une alimentation électrique sur le podium des commissaires pour l'informatique.
- Une salle, à proximité de la ligne d'arrivée, les commissaires pourront s'y retirer pour établir le classement définitif.

5.13. Les véhicules techniques :

- Un véhicule ouvreur (auto ou moto), fourni par le Comité organisateur, précédera chaque concurrent ou chaque équipe, d'au moins 150 mètres.
- Le véhicule suiveur est fourni par le Comité auquel appartient le concurrent. Un seul véhicule sera autorisé par concurrent.

Les numéros des voitures suiveuses seront remis à ce moment et uniquement là. Aucun véhicule sans numéro ne sera autorisé à suivre un concurrent.

- Il faut éviter de placer des véhicules « parasites » dans le sens de l'épreuve (photographe, reporter, cameraman, etc.),

5.14. Aide et assistance aux concurrents :

- Il est interdit à tout véhicule suiveur de se porter à la hauteur du concurrent qu'il suit.
- Le dépannage s'effectue à l'arrêt complet.
- Un commissaire, placé dans chaque voiture, attestera la régularité des opérations, y compris pour les dépassements. Un document écrit pourra être remis à chaque commissaire rappelant ces deux règles essentielles qui pourront être affichées dans le local d'accueil.

5.15. Réseau d'information :

Il est intéressant que, pour des raisons de sécurité et d'information, un réseau de transmission soit mis en place en CB ou en VHF. Généralement des associations locales de cibistes effectuent très bien cette tâche. Mais il est impératif que des règles strictes soient préalablement établies : la liste des postes qui peuvent intervenir, la liste de ceux qui sont placés en simple écoute avec possibilité d'intervention seulement en cas de danger.

5.16. Commissaires de route :

Pour assurer et vérifier la régularité, de la compétition des commissaires opéreront :

Dans les voitures suiveuses : Les comités participants sont invités à fournir dans la mesure du possible des bénévoles commissaires. Ces personnes seront placées dans les voitures suiveuses des autres comités et déposeront, si elles ont été témoins d'irrégularités, un rapport auprès du Responsable de la CNS.

Discrètement sur le circuit : Les rapports seront, à l'issue de chaque épreuve, présentés au Jury des Commissaires qui prendra, le cas échéant, les sanctions qui s'imposeront.

5.17. Réunion d'information :

Samedi et dimanche matin, une heure et demie avant le premier départ, tous les commissaires sont réunis en présence des directeurs sportifs. Au cours de cette réunion, les consignes de sécurité et la réglementation sont rappelées par le Directeur de course en présence du responsable des commissaires et des membres de la CNS. Les feuilles de rapport sont distribuées à cette occasion ainsi que les feuilles de Règles de dépassement (fournies par la CNS).

6. Dossier à envoyer aux départements

Six mois avant le championnat, la CNS envoie un dossier type dont le contenu doit être impérativement respecté.

Le Comité d'Organisation y ajoute :

- Le circuit (plan – profil – longueur)
- Situation géographique, plan d'accès.
- Nom des officiels locaux : Juges à l'arrivée, chronométreurs, speakers, médecins...
- Les possibilités d'hébergement et de restauration.

Le programme officiel reprendra la plupart de ces renseignements et affichera la publicité de tous les partenaires de la manifestation. Il pourra comporter la liste des engagés de chaque catégorie.

7. Les engagements

Rappel : le montant de l'engagement et la méthode de recouvrement sont fixés par la Commission nationale des Finances et publiés dans le fascicule « Règlement généraux et financiers des épreuves nationales » de la saison.

Le nombre maximum de participants et d'indemnisés est fixé chaque année par le Comité directeur national.

Pour le championnat national UFOLEP de CLM : 400 participants.

Nombre d'engagés :

8. L'accueil

Prévoir une permanence d'accueil bien signalée (accès fléché, local de minimum 50 m² avec électricité, photocopieur et petits matériels de bureau)

prévoir x postes de travail pour attribuer les plaques, en fonction du nombre d'engagés : Départements de 1 à... ; de... à... etc.

Le Comité d'Organisation est chargé : de la remise des souvenirs

Le contrôle des licences et cartes Compétiteur est géré par la CNS.

Les coordonnées suivantes devront être affichées d'une façon visible :

- Les médecins de service,
- L'hôpital le plus proche,
- Les services d'urgences (SAMU, Pompiers, ambulances)

Il serait également intéressant de posséder les coordonnées d'un vélociste ouvert pendant ce week-end.

Il est souhaitable qu'au titre de la convivialité, un petit souvenir soit remis à chaque participant en même temps que les dossards et les diverses documentations sur le Département et la Région.

9. Vérifications licences et cartes

Faite par la Commission nationale :

La vérification des licences sera faite de façon stricte :

- Licence homologuée depuis au moins 8 jours avant la phase qualificative départementale ou régionale

- Participation des cycloportifs doublement licenciés (UFOLEP et FFC) : cette possibilité est réservée aux seuls licenciés des séries départementales FFC et à condition que les deux licences soient obtenues au titre de la même association. (sauf dérogation)

Les dossards sont fournis par la CNS

Chaque concurrent doit être muni de 1 dossard, fixé au-dessus des poches : ceci facilite la lecture au passage des concurrents.

Les dossards seront fixés, par 4 épingles.

Il est interdit de rogner la taille des dossards, de les plier.

ATTENTION : tous les dossards devront être remis à une seule personne, le responsable de la délégation clairement identifié par le département d'origine.

10. Infrastructures

- Podium couvert, de 5 mètres de longueur, avec tables et chaises.
- Banderole d'arrivée placée à l'aplomb de la ligne.
- Barrières : au minimum 50 mètres avant la ligne et 50 mètres après, de chaque côté de la route.
- Il est indispensable de choisir un site qui n'oblige pas les concurrents à « remonter » la ligne après leur arrivée.
- Présence d'un service d'ordre, sur la ligne, d'au moins deux personnes : inter-

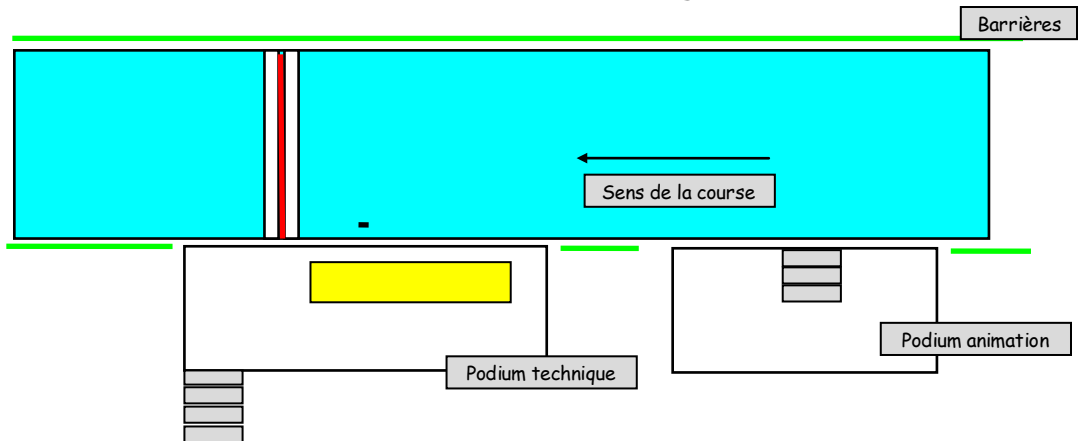
Individuels (6 engagés + 1 remplaçant)

- *Masculins : Adultes 17/18 ans, 19/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans, 50 ans et plus*
- *Féminines : Adultes 17/29 ans, 30/39 ans, 40 ans et plus*
- *Vélos couchés*

Équipes (3 équipes de 4 engagés)

- *Mixtes : adultes avec obligatoirement, au moins 1 féminine et un masculin de 50 ans et plus*

diction à tout concurrent qui a terminé de franchir la ligne en sens inverse.



11. Réception protocolaire par la Mairie

A cette occasion, le Président national de l'UFOLEP ou son représentant, remettra au Maire de la Commune un souvenir. Prennent la parole, le Président du Comité départemental UFOLEP, l' élu du Comité Directeur National UFOLEP et le Maire. (le lieu : salle de réception de la Mairie ou d'un bâtiment officiel communal, salle minimum 80 m²)

12. Hébergement des officiels

Est « officiel », les Officiels Nationaux et toute personne désignée, licenciée ou non à l'UFOLEP, qui assume pendant les championnats une tâche indispensable au bon déroulement de la manifestation.

Une indemnisation de l'hébergement des officiels est prévue par la Commission nationale des Finances dans le cadre d'une enveloppe définie au budget de la Commission nationale :

Parmi ces officiels figurent les membres de la CNS ainsi que les Commissaires nationaux présents sur l'épreuve et dont la liste est communiquée en temps opportun. Ils devront être pris en charge depuis le moment de leur arrivée sur les lieux du championnat avant le début des épreuves, jusqu'à leur départ après la remise des récom-

penses ou le lendemain si leurs lieux de résidence sont distants de plus de 300 km du lieu de l'épreuve.

13. Sécurité

Prévoir des secours suivant la législation en vigueur secouristes (Croix-Rouge, Croix Blanche ou Protection civile....) l'une, à poste fixe dans la zone d'arrivée, l'autre itinérante. Le cas échéant, en prévoir d'autres aux endroits particulièrement dangereux du circuit ou aux points d'accès faciles.

Prévoir une ambulance stationnée sur le site de départ, prête à intervenir.

Présence obligatoire d'un médecin suivant législation en vigueur

14. Confort, hygiène, propreté

- Prévoir de nombreuses bouteilles d'eau, s'il fait chaud.
- Prévoir, dans la mesure du possible, une boisson qui sera remise à chaque coureur à l'arrivée.
- Penser au ravitaillement en boissons et nourriture de toutes les personnes travaillant à l'organisation de la manifestation.
- Prévoir des douches pour les concurrents
- Prévoir en nombre suffisant, des « toilettes » et des toilettes pour (handicapés) près de la ligne de départ et près de la ligne d'arrivée, pour les coureurs, mais aussi les spectateurs.
- Installer des poubelles sur les lieux prévisibles de passage et de regroupement de la foule.
- Être, en respect de l'environnement prendre en compte, l'ensemble des objectifs de développement durable proposé par la Fédération, être une manifestation éco citoyenne.

15. Contrôles médicaux

Les contrôles médicaux peuvent intervenir sur une ou plusieurs catégories. Ils sont assurés par un médecin préleveur mandaté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou l'une de ses Directions régionales. Il appartient à l'organisateur de mettre à

disposition un local comportant une pièce d'attente avec chaises, un secrétariat avec table et chaises et enfin des toilettes, à proximité de la ligne d'arrivée pour permettre le bon déroulement du contrôle, il doit être visible des compétiteurs (dans un rayon de 100 m), s'il est plus éloigné, son accès devra être fléché avec soin.

Il faudra prévoir des bouteilles d'eau minérale destinées à la consommation des sportifs contrôlés.

Un délégué fédéral sera désigné par la CNS pour assister le médecin et favoriser le contact entre les sportifs et le corps médical.

Des « escortes » (un par contrôlé, une par contrôlée) seront appelées pour rester auprès des personnes jusqu'à la fin du contrôle.

C'est le médecin qui a l'entière responsabilité de l'opération.

16. Remise des récompenses

C'est le moment privilégié pour le Comité départemental de mettre en valeur son organisation et son travail vis-à-vis des élus de sa Commune, son Département, sa Région. C'est donc un moment qu'il faut soigner tout particulièrement.

La difficulté réside dans la longueur de la cérémonie. Il faut trouver un moyen terme qui permet aux représentants de l'UFOLEP et aux élus locaux de s'exprimer et aux sportifs de ne pas attendre trop longtemps.

S'expriment à la tribune : les élus locaux (Maire(s), Conseillers généraux et/ou régionaux, Députés), le président du Comité départemental UFOLEP, le Responsable de la CNS, l' élu du Comité directeur national.

La partie de la cérémonie protocolaire dédiée à la lecture des palmarès est gérée par le responsable de la CNS.

Le tableau général des récompenses est joint en annexe.

Individuels :

- au premier : maillot – médaille d'or – coupe
- au second : médaille d'argent – coupe
- au troisième : médaille de bronze – coupe

Équipes :

- À la première équipe : 4 maillots – 4 médailles d’or – coupe – 1 fanion
- À la seconde : 4 médailles d’argent – coupe
- À la troisième : 4 médailles de bronze – coupe

Inter-Comités :

- À la première équipe : 1 coupe – 5 à 11 médailles or (voir règlement).
- À la seconde : 5 à 11 médailles d’argent + coupe facultative
- À la troisième : 5 à 11 médailles de bronze + coupe facultative

17. Indemnisations prévues

- Aide pour l’achat des coupes et trophées
- Hébergement des officiels
- Frais de secourisme.
- Achat du cadeau offert au Maire de la commune d’accueil
- Il appartient au Comité organisateur de faire parvenir au responsable de la CNS, la copie des factures originales et une facture récapitulative établie à l’ordre de l’UFOLEP. Le montant de chaque indemnisation ne pourra dépasser les sommes prévues au budget de la CNS.
- Les sommes exactes seront précisées lors de la signature du cahier des charges.

18. Rôle de la Commission nationale :

18.1. Avant la manifestation :

- Donner accusé de réception au Comité départemental candidat ;
- Choisir entre les projets et attribuer la compétition à un Comité ;
- Rencontrer le Comité auquel a été attribuée la compétition pour

conseiller l’équipe organisatrice

préparer le cahier des charges national

fournir le logiciel de traitement informatique de la manifestation

C'est la CNS qui gère la gestion complète des résultats (chronométrage, classements informatiques)

fournir le dossier type qui sera envoyé aux Comités départementaux

vérifier la qualification des engagés ;

Apporter les maillots de champion national.

18.2. Pendant l'accueil des délégations :

Contrôler licences et cartes cycloport.

Constituer une ressource pour les litiges qui pourraient survenir ;

Vérifier la bonne mise en place des différentes structures ;

18.3. Pendant le déroulement des différentes épreuves :

Procéder à l'appel des concurrents.

Garantir la bonne gestion de chaque épreuve en participant aux différentes tâches dans chacune des équipes.

Participer à la préparation de la cérémonie protocolaire.

TABLEAU DES RÉCOMPENSES

Championnat national UFOLEP de CLM INDIVIDUEL						
	Médailles			Maillots	Coupes	
Catégories	Or	Argent	Bronze			
Adultes 17/18 ans	1	1	1	1	3	
Adultes 19/29 ans	1	1	1	1	3	
Adultes 30/39 ans	1	1	1	1	3	
Adultes 40/49 ans	1	1	1	1	3	
Adultes 50 ans et plus	1	1	1	1	3	
Fém.Adultes 17/29 ans	1	1	1	1	3	

Fém.Adultes 30/39 ans	1	1	1	1	3	
Fém.Adultes 40 ans et plus	1	1	1	1	3	
Vélos couchés	1	1	1	1	3	
Total :	9	9	9	9	27	
Championnat national UFOLEP de CLM par Equipes						
	Médailles			Maillots	Fanions	Coupes
Catégories	Or	Argent	Bronze			
Mixtes	4	4	4	4	1	1
Adultes 17/39 ans	4	4	4	4	1	1
Adultes 40 ans et plus	4	4	4	4	1	1
Tandems non voyants	2	2	2	2	1	1
Total :	14	14	14	14	4	4

Classement inter-comités
1e Equipe : 1 coupe, 5 à 11 médailles d'or, 1 fanion
2e Equipe : 1 coupe, 5 à 11 médailles d'argent
3e Equipe : 1 coupe, 5 à 11 médailles de bronze